

**CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE SORTIE SCOLAIRE AVEC NUITEE(S)**  
**Utiliser le dossier modèle départemental ci joint, en lieu et place de photocopies du BO spécial n°7 du 23/09/1999**

Vaucluse et Etranger : 3 exemplaires (dont 1 pour l'IEN)  
Départements Hors Vaucluse : 4 exemplaires (dont 1 pour l'IEN)

DELAIS IMPERATIFS D'ENVOI (HORS VACANCES SCOLAIRES)		
LIEUX	I.E.N.	I.A.
DEPARTEMENT	<b>5 semaines</b>	<b>4 semaines</b>
AUTRE DEPARTEMENT	<b>8 semaines</b>	<b>7 semaines</b>
ETRANGER	<b>10 semaines</b>	<b>9 semaines</b>

- Autorisation de départ, pages 2, 3, 4, et 5** de ce dossier, si possible en recto-verso d'un format A3. (reproduction de l'annexe 2 extrait de la circulaire 99.136 du 21 septembre 1999) **Ne pas utiliser les modèles antérieurs.**
    - Mentionner clairement en haut du dossier le nom et les coordonnées de l'école.
    - Vérifier qu'il comporte bien toutes les signatures.
    - Ne pas oublier :
      - de mentionner les coordonnées précises du centre d'accueil afin que l'Inspection Académique du département d'accueil puisse vérifier s'il est bien agréé.
      - de cocher la case « assurance élèves » (**page 3**)
      - de noter les dates de naissance des personnes participant à l'encadrement (vie collective et intervenants : **page 4**)
        - Pour l'assistant sanitaire, mention obligatoire de la personne et de sa qualification (**page 4**).
        - Pour les ATSEM, ETAPS joindre l'autorisation délivrée par le maire.
        - Pour les aides éducateurs, Assistants d'Education (AE), les Assistants de vie scolaire (AVSI ou AVS Co) : joindre l'autorisation délivrée par le collège de rattachement. (NB : Les personnes recrutées au titre des Contrats Avenir (EVS) ne peuvent pas être autorisées à accompagner les sorties avec nuitées).
  - Projet pédagogique** avec objectifs du séjour, descriptif précis des activités, organisation, encadrement, rôle de chacun, évaluation prévue (**pages 6, 7, 8, et 9** de ce dossier)
    - Pour les activités d'EPS, joindre la (les) « fiche-action » (1 par activité) **page 10 ou 11** de ce dossier. (Limiter à 2 le nombre d'Activités Physiques programmées durant ces sorties)
    - Compléter la liste des intervenants extérieurs dans le cadre des enseignements avec leur qualification. (**pages 4 et 10 ou 11 selon le cas**) et joindre 1 copie des diplômes
    - Pour certains moniteurs de ski, guides de haute montagne, ... joindre la liste à jour à se procurer auprès de la station.
    - Joindre éventuellement la liste parfois fournie par les structures d'accueil.
  - Calendrier des activités** prévues pendant le séjour, avec horaires, programme journalier (**page 12**)
  - Journée-type** avec horaires. Actions ultérieures : exploitation (**page 13**)
  - Annexe 3** : fiche de transport (**page 14**)
  - Schéma de conduite** (**page 15**) obligatoirement fourni par le transporteur, tamponné par ce dernier.
- Ne pas oublier les transports sur place éventuels : fournir autant de fiches (**pages 15**) que de types de transport. (NB : Si le transport est organisé par la mairie ou l'organisme d'accueil, fournir l'attestation de prise en charge du transport.)
- Ne pas joindre l'annexe 4, ni les documents justificatifs (carte grise, violette, etc.) s'y rapportant. Ils sont conservés à l'école.

**Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité.**  
**Il en sera de même en cas de non-respect des délais de dépôt et du nombre d'exemplaires annoncés en haut.**

**SORTIE AVEC NUITEE(S)**  
**FICHE DE SUIVI**  
à joindre au dossier(1 exemplaire seulement)

**DELAI IMPERATIF D'ENVOI :**      **Vaucluse et Etranger : 3 exemplaires (dont 1 pour l'IEN)**  
**(HORS VACANCES SCOLAIRES)**      **Départements Hors Vaucluse : 4 exemplaires (dont 1 pour l'IEN)**

LIEUX	I.E.N.	I.A.
DEPARTEMENT	5 semaines	4 semaines
AUTRE DEPARTEMENT	8 semaines	7 semaines
ETRANGER	10 semaines	9 semaines

**ECOLE CONCERNEE :** \_\_\_\_\_ **NATURE DE LA SORTIE :** \_\_\_\_\_

**Classe(s) :** \_\_\_\_\_ **de :** \_\_\_\_\_ **Effectif de la classe :** \_\_\_\_\_  
**Nombre d'élèves participant à la sortie :** \_\_\_\_\_

**Date(s) :** \_\_\_\_\_ **Lieu:** \_\_\_\_\_ **N° du département :**

ELEMENTS CHRONOLOGIQUES DU DOSSIER	ECOLE	IEN	COLONNES RESERVEES AUX SERVICES
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Demande d'autorisation de départ : 4 pages (si possible recto-verso d'un format A3) (reproduction de l'annexe 2 extrait de la circulaire 99.136 du 21 septembre 1999)</li> <li>◆ Visa de l'enseignant</li> <li>◆ Visa du directeur</li> <li>◆ Visa de l'IEN</li> </ul>	<input type="checkbox"/>   <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>   <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>   <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p style="text-align: center;"><b>Dossier pédagogique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Projet pédagogique et éducatif («fiche action» si activités d'EPS)</li> <li>◆ Programme détaillé du séjour (calendrier des activités avec emploi du temps précis + journée type)</li> <li>◆ Actions ultérieures : évaluation, exploitation</li> </ul>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>   <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p style="text-align: center;"><b>Encadrement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Vie collective : cf. tableau 1, BOEN N° 7 du 23-09-99</li> <li>◆ Transport : idem ci-dessus</li> <li>◆ Activités EPS : cf. tableau 2 et 3, BOEN N° 7 du 23-09-99</li> <li>◆ Si présence d'une ATSEM : autorisation de la mairie</li> </ul>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>   <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p style="text-align: center;"><b>Agréments :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Intervenants extérieurs: liste des personnes avec référence des qualifications (si activités sportives spécifiques : BE, ETAPS ou attestation de qualification pour les bénévoles)</li> <li>◆ Copie des diplômes (en 1 exemplaire seulement)</li> </ul>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Qualifications particulières pour le secourisme (un des membres au moins de l'équipe d'encadrement doit posséder le BNPS ou l'AFPS, ou diplôme équivalent).</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p style="text-align: center;"><b>Transports :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Fiche d'information sur le transport (<b>Annexe 3</b> - Circulaire 99-136)</li> <li>◆ Copie du schéma de conduite avec cachet du transporteur</li> <li>◆ Attestation de prise en charge si le transport est organisé par une collectivité territoriale ou un centre d'accueil</li> <li>◆ (Annexe 4 : ce document doit être conservé à l'école)</li> </ul>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>   <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p style="text-align: center;"><b>Divers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Activités nautiques : liste des enfants et résultats du test</li> <li>◆ Bateau péniche : diplôme spécifique</li> </ul>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>

⇒DATE DE RECEPTION A L'I.E.N : -----

⇒DATE DE RECEPTION A L'I.A : -----

Textes de référence : BOEN spécial n°7 du 23/09/ 99 + Documents «APS et sorties scolaires » et « Mémento départemental pour l'organisation de l'EPS dans le 1<sup>er</sup> degré » disponibles sur site IA

ACADEMIE D'AIX - MARSEILLE  
INSPECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE

<b>DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPART EN SORTIE SCOLAIRE AVEC NUITEE(S) *</b>
---

Nom et adresse ou cachet de l'établissement scolaire :

Téléphone :

Télécopie :

Maternelle

Elémentaire

Elémentaire avec  
section enfantine

Spécialisée

Classe concernée :

Effectif de la classe :

**Nombre d'élèves participant à la sortie :**

Nom et prénom des enseignants qui partent (souligner le nom de celui qui assure la coordination du projet)

Le projet pédagogique est à joindre obligatoirement au dossier de demande d'autorisation.

Il devra comporter :

1° Le projet pédagogique et éducatif.

2° Le programme détaillé du séjour.

3° Les actions ultérieures : évaluation et exploitation des acquis pédagogiques et éducatifs de la sortie scolaire avec nuitée(s).

## LIEU D'HEBERGEMENT

Date de départ de l'école (jour et heure) :

Itinéraire détaillé :

Jour et heure d'arrivée sur le lieu d'hébergement :

Date de retour à l'école (jour et heure) :

Itinéraire détaillé :

Durée (nombre de nuitées) :

## STRUCTURE D'HEBERGEMENT

Nature (préciser : organisme, hôtel, centre, chalet...) :

Nom de l'établissement d'accueil :

Adresse :

Téléphone :

## FINANCEMENT

Coût total :

Participation d'une collectivité territoriale (préciser) :

Participation d'une association (préciser) :

Autres financements (préciser) :

Participation familiale :

## ASSURANCE

Il a été vérifié qu'il a été souscrit une assurance responsabilité civile/individuelle accidents.

\* Annexe 2 (page 2/4)

## ENCADREMENT

### 1° Enseignant (s)

(Nom et prénom, rôle)

-  
-  
-

### 2° ATSEM (le cas échéant)

(Nom et prénom, rôle)

-  
-

### 3° Intervenants extérieurs pour l'encadrement de la vie collective

(Nom et prénom, date de naissance, qualification, rôle)

-Personne titulaire du BNPS ou de l'AFPS, ou équivalence : \_\_\_\_\_

-  
-  
-  
-  
-  
-  
-  
-

### 4° Intervenants extérieurs dans le cadre des enseignements

*(Les justificatifs de qualification (BE, ...) doivent être conservés à l'école.)*

(Nom et prénom, date de naissance, qualification, rôle)

-  
-  
-  
-  
-  
-

Observations éventuelles :

L'enseignant soussigné, coordonnateur du projet certifie exacts les renseignements figurant dans la présente demande d'autorisation de sortie scolaire.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de l'enseignant coordonnateur du projet :

\* **Annexe 2** (page 3/4)

Date de transmission par le directeur d'école  
à l'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription :

**Signature du directeur d'école :**

**Date de réception par l' IEN de circonscription :**

Avis de l'I.E.N de la circonscription  
sur le contenu et l'organisation pédagogique.

Favorable       Défavorable      Motif :

Date :

**Signature**

Avis de l'I.A. d'accueil (ou de l'I.A. de chaque département  
traversé lorsque la sortie scolaire avec nuitée(s) est à caractère itinérant  
avec hébergement sur plusieurs départements).

Favorable       Défavorable      Motif :

Observations éventuelles :

Date :

**Signature**

Décision de départ de l'Inspecteur d'Académie du département de Vaucluse

Accord       Refus      Motif :

Observations éventuelles :

Date :

**Signature**

*PROJET PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF*  
*DANS LE CADRE DE SORTIE AVEC NUITEES*


*NATURE DU PROJET*

*DATES* \_\_\_\_\_

**LIEU** \_\_\_\_\_

**CIRCONSCRIPTION EDUCATION NATIONALE**

\_\_\_\_\_  
*ECOLE* Elémentaire / Maternelle

 \_\_\_\_\_

*CLASSE* \_\_\_\_\_

*ENSEIGNANTS* \_\_\_\_\_

OBJECTIFS DU PROJET

OBJECTIFS GENERAUX  
(Références au projet d'école)



OBJECTIFS SPECIFIQUES



NATURE DES ACTIVITES SUPPORTS



**EVALUATION DES EFFETS DU PROJET**



## **ORGANISATION PEDAGOGIQUE DES ACTIVITES PREVUES**

**(pour les activités d'EPS, compléter ou s'inspirer des fiches pages 11 ou 12 selon le cas)**

### **CONSTITUTION ET ORGANISATION DES GROUPES**

#### REPARTITION DES TACHES

Tâche du(des) maître(s):

- durant les activités d'enseignement

- durant la vie collective

Tâche des intervenants durant les activités d'enseignement

Tâche des accompagnateurs vie collective

Tâche des animateurs vie collective du centre d'accueil

Consignes de sécurité particulières (le cas échéant)

**ORGANISATION MATERIELLE**

Organisation des déplacements pour les activités sur place

Lieux de pratique des activités

Matériel utilisé:

## FICHE ACTION EPS (dans le cadre des sorties scolaires avec nuitées)

**ACTIVITE SUPPORT :**

 (exemple : « ski alpin »)
 

### 1. ORGANISATION GENERALE

<b>1.1</b> NOMBRE DE SÉANCES	MODULE DE <input type="checkbox"/> SEANCES	SOIT <input type="checkbox"/> HEURES DE PRATIQUE)
<b>1.2</b> JOURS ET HORAIRES		
<b>1.3</b> Lieux de pratique		
<b>1.4</b>	<input type="checkbox"/> A PIED	<input type="checkbox"/> BUS <input type="checkbox"/>

(\*) Préciser

### 2. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

<b>2.1</b> LIAISON AVEC LES PROGRAMMES			
OBJECTIFS DE L'ACTION			
<b>2.2</b>	NOMBRE D'ADULTES QUALIFIES PREVU POUR L'ANIMATION DES SEANCES (ENSEIGNANT COMPRIS) (*) :		<input style="width: 50px;" type="text"/>
	(*) Ne peut être inférieur au taux réglementaire. Compléter le tableau 3)		
<b>2.3</b> PRÉCISIONS SUR L'ORGANISATION DE LA CLASSE	FONCTIONNEMENT EN CLASSE ENTIERE	CLASSE SCINDÉE EN PLUSIEURS GROUPES	
		<input style="width: 40px;" type="text"/>	<input style="width: 40px;" type="text"/>
AVEC MISE EN REGARD DES ROLES DE CHACUN (MAÎTRE ET IE)	<u>PLACE ET RÔLE DU MAÎTRE</u>	<u>PLACE ET RÔLE DU MAÎTRE</u>	
		<input type="checkbox"/> LE MAÎTRE PREND EN CHARGE UN GROUPE <input type="checkbox"/> LE MAÎTRE N'A EN CHARGE AUCUN GROUPE EN PARTICULIER ET ASSURE LA COORDINATION DE L'ENSEMBLE	
	<u>PLACE ET RÔLE DU (DES) INTERVENANT(S)</u>	<u>PLACE ET RÔLE DU (DES) INTERVENANT(S)</u>	
<b>2.4</b> EVALUATION			

### 3. NOM ET QUALIFICATION DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS *conserver les justificatifs à l'école*

nom	prénom	BE SPÉCIFIQUE	ETAPS (CAT. A OU B)	BENEVOLE QUALIFIE (DATE DE LA SESSION)

FICHE DESCRIPTIVE  
**ACTIVITE PHYSIQUE DE DECOUVERTE\***

\*correspond à une activité pour laquelle le temps de pratique ne permet pas d'ancrer des apprentissages

*Sorties avec nuitées : En référence au cadre particulier de l'école et à la spécificité des objectifs poursuivis, il appartient aux enseignants, en fonction de leur propre projet, d'opérer un choix dans la palette des propositions faites par les centres d'accueil (cf. page 5 §12 du BO spécial N°7 de 1999) et de limiter à 2 le nombre d'activités physiques programmées.*

**ACTIVITE SUPPORT :**

(exemple : « chiens de traîneau »)

### 1. LOCALISATION

<b>1.1 jour et horaires</b>	
<b>1.2 lieux de pratique</b>	
<b>1.3</b>	<input type="checkbox"/> <b>A PIED</b> <input type="checkbox"/> <b>BUS</b> <input type="checkbox"/>

(<sup>1</sup>) Préciser

### 2. DESCRIPTIF DU CADRE SECURITAIRE

<b>2.1</b>	DISPOSITIONS PARTICULIERES	
<b>2.2</b>	<b>NOMBRE D'ADULTES PREVU POUR L'ENCADREMENT (ENSEIGNANT COMPRIS) (<sup>1</sup>) :</b> <span style="border: 1px solid black; display: inline-block; width: 50px; height: 20px; vertical-align: middle;"></span> ( <sup>1</sup> ) Ne peut être inférieur au taux réglementaire. Compléter le tableau 3)	
<b>2.3 ORGANISATION RETENUE</b>	<input type="checkbox"/> FONCTIONNEMENT EN CLASSE ENTIERE	<input type="checkbox"/> CLASSE SCINDÉE EN PLUSIEURS GROUPES <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 5px;"> <span style="border: 1px solid black; display: inline-block; width: 40px; height: 20px;"></span> <span style="border: 1px solid black; display: inline-block; width: 40px; height: 20px;"></span> </div> NOMBRE DE GROUPES : <span style="margin-left: 100px;">NOMBRE D'ÉLÈVES PAR GROUPE :</span>
	<u>PLACE ET RÔLE DES ADULTES</u>	<u>PLACE ET RÔLE DU MAÎTRE</u> <input type="checkbox"/> LE MAÎTRE PREND EN CHARGE UN GROUPE <input type="checkbox"/> LE MAÎTRE N'À EN CHARGE AUCUN GROUPE EN PARTICULIER ET ASSURE LA COORDINATION DE L'ENSEMBLE <u>PLACE ET RÔLE DU (DES) INTERVENANT(S)</u>

### 3. NOM ET QUALIFICATION DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS *conserver les justificatifs à l'école*

NOM	prénom	BE SPÉCIFIQUE	ETAPS (CAT. A OU B)	PROFESSIONNEL QUALIFIÉ	BENEVOLE QUALIFIE (DATE DE LA SESSION)

EMPLOI DU TEMPS DU SEJOUR

	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN						
APRES - MIDI						
SOIR						

DEROULEMENT TYPE D'UNE JOURNEE

- ... H Lever

- .. H Coucher

**ACTIONS ULTERIEURES**

Evaluation et exploitation des acquis pédagogiques et éducatifs

**INSTRUCTION DU DOSSIER  
FICHE D'INFORMATION SUR LE TRANSPORT \***

À remplir par l'organisateur de la sortie,  
ou la collectivité territoriale ou le Centre d'accueil en charge du transport

**TRANSPORT :**                       Régulier                                       Occasionnel

Trajet aller	Trajet retour	Date de départ	Date de retour	Effectifs
De :	De :			Nb. d'élèves** :
				_____
à :	à :	Heure de départ :	Heure de départ :	Nb. d'accompagnateurs*** :
				_____
Kms :	Kms :	Heure d'arrivée *	Heure d'arrivée *	Effectif total :
				_____

\* Après avoir pris connaissance du schéma de conduite fourni par le transporteur

\*\* L'ensemble des élèves, qu'ils soient d'une ou de plusieurs classes, est considéré comme constituant une seule classe.

\*\*\* S'assurer de la conformité avec les normes d'encadrement

Descriptif de l'itinéraire (pour une sortie de plusieurs jours, indiquez tous les trajets prévus) :

Nom / raison sociale du transporteur :

Pour les entreprises de transport routier de personnes, numéro d'inscription au registre préfectoral autorisant à exécuter des services de transports occasionnels./

Téléphone : \_\_\_\_\_

**PIÈCE À JOINDRE FOURNIE PAR LE TRANSPORTEUR**

- Copie du schéma de conduite

Attention :

Le nombre de personnes participant à la sortie ne doit pas dépasser le nombre de places assises adultes, hors strapontins, (signalés sur la carte violette, configuration « transports d'adultes » lorsque le véhicule n'a pas été conçu uniquement pour le transport en commun d'enfants.)

**FICHE A REMPLIR PAR LE TRANSPORTEUR  
OU LA COLLECTIVITE TERRITORIALE OU LE  
CENTRE D'ACCUEIL ASSURANT LE TRANSPORT  
(à remettre à l'organisateur de la sortie)  
AU MOMENT DU DEPART**

**VÉHICULE(S) :**

Marque / Modèle	N° d'immatriculation	N° de carte violette

**CONDUCTEUR(S) :**

Nom(s) et prénom(s)	N° permis de conduire

**Attention :**

Le nombre de personnes participant à la sortie ne doit pas dépasser le nombre de places assises adultes, hors strapontins, (signalés sur la carte violette, configuration « transports d'adultes » lorsque le véhicule n'a pas été conçu uniquement pour le transport en commun d'enfants).

Annexe 4 circulaire 99-136 BO n°7 du 23 septembre 1999 (**document conservé à l'école**)

**Pour Mémoire (référence BOEN spécial N° 7 du 23/09/99)****: II.2. L'équipe d'encadrement**

Afin d'assurer au mieux la sécurité des élèves lors des sorties scolaires, une équipe d'encadrement doit être formée. Elle est constituée obligatoirement de l'enseignant et de personnes chargées :

- de l'encadrement de la vie collective en dehors des périodes d'enseignement ;
- et, pour l'éducation physique et sportive, de l'encadrement spécifique ou renforcé exigé en fonction de l'activité pratiquée.

La présence, dans l'équipe d'encadrement, d'un titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS), d'un titulaire du brevet national des premiers secours (BNPS) ou du brevet national de secourisme (BNS) n'est pas requise pendant le transport. Elle est en revanche obligatoire :

- lors des sorties scolaires avec nuitée(s), sur le lieu d'hébergement, y compris la nuit (un titulaire de l'AFPS, du BNPS ou du BNS par structure d'accueil suffit) ;
- lors des sorties scolaires occasionnelles, avec ou sans nuitée, en bateau ou en péniche, excepté lorsque le pilote ou un membre d'équipage du bateau ou de la péniche est en possession de ces qualifications.

**II.2.1. L'encadrement pendant la vie collective, hors périodes d'enseignement**

Quels que soient le type de sortie scolaire et les effectifs de la classe, les élèves sont toujours encadrés par deux adultes au moins, dont le maître de la classe. Le deuxième adulte peut être un autre enseignant, un aide éducateur, un agent territorial spécialisé d'école maternelle (ATSEM), un parent ou autre bénévole...

Pour les sorties scolaires régulières et occasionnelles sans nuitée, les adultes qui participent à l'encadrement de la vie collective en dehors des périodes d'enseignement doivent y être autorisés par le directeur d'école.

Pour les sorties scolaires avec nuitée(s), la participation de ces adultes est mentionnée dans le dossier de demande d'autorisation à transmettre à l'inspecteur d'académie chargé de délivrer l'autorisation de départ.

Il est rappelé, enfin, que la participation des ATSEM à l'encadrement des sorties scolaires doit faire l'objet d'une autorisation préalable du maire.

La composition de l'équipe d'encadrement est précisée, en fonction des situations, dans le tableau 1 ci-dessous.

Le taux d'encadrement des élèves, défini pour chacune des catégories de sorties scolaires, s'applique y compris dans le cadre du transport. Le chauffeur n'est, en aucun cas, pris en compte dans le taux d'encadrement.

Toutefois :

- à l'école élémentaire, l'enseignant peut se rendre seul, avec sa classe, soit à pied soit en car spécialement affrété pour la sortie scolaire, sur un lieu situé à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe (par exemple : gymnase, salle de sport, piscine, bibliothèque municipale...);
- à l'école maternelle, l'enseignant accompagné d'un adulte, peut se rendre, avec sa classe, soit à pied soit en car spécialement affrété pour la sortie scolaire, sur un lieu situé à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe (par exemple : gymnase, salle de sport, piscine, bibliothèque municipale...).

Dans tous les cas, lorsqu'une classe comporte des élèves de niveau maternel, les taux d'encadrement applicables sont ceux de l'école maternelle.

Les activités proposées lors des sorties scolaires occasionnelles, dès lors qu'elles ne relèvent pas des activités physiques et sportives, sont assimilées à la vie collective en ce qui concerne les taux d'encadrement.

Tableau 1 : Taux minimum d'encadrement au cours de la vie collective selon les types de sorties scolaires

	Effectif	
	École maternelle, classe maternelle ou classe élémentaire avec section enfantine.	École élémentaire.
Sortie régulière	2 adultes au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8.	2 adultes au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 30 élèves, un adulte supplémentaire pour 15.
Sortie occasionnelle sans nuitée	2 adultes au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8.	2 adultes au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 30 élèves, un adulte supplémentaire pour 15.
Sortie avec nuitée(s)	2 adultes* au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8.	2 adultes* au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 20 élèves, un adulte supplémentaire pour 10.

N.B. 1 : Lorsque, dans le cadre des sorties scolaires, des regroupements de classes ou des échanges de services sont organisés, le maître de la classe peut être remplacé par un autre enseignant.

N.B. 2 : Concernant l'encadrement dans le cadre d'un transport en car, l'ensemble des élèves, qu'ils soient d'une ou de plusieurs classes, est considéré comme constituant une seule classe.

\* En ce qui concerne les personnes chargées de la vie collective, en dehors des activités d'enseignement et de l'animation des activités physiques et sportives, le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) est conseillé.

**II.2.2. L'encadrement des activités d'éducation physique et sportive**

Plusieurs situations sont à distinguer selon le type de sortie et le type d'activité physique et sportive.

**II.2.2.1. Dans le cadre des sorties régulières ou occasionnelles**

Toutes les activités physiques et sportives, excepté celles qui nécessitent un encadrement renforcé (voir II.2.2.2), peuvent être enseignées par le maître de la classe ou un autre enseignant seul lorsqu'il s'agit d'une sortie régulière. Dans le cas d'une sortie occasionnelle, un taux d'encadrement spécifique s'impose selon le tableau suivant :

Tableau 2 : Taux minimum d'encadrement spécifique aux activités d'éducation physique et sportive pratiquées pendant les sorties scolaires occasionnelles avec ou sans nuitée

École maternelle, classe maternelle ou classe élémentaire avec section enfantine	École élémentaire
Jusqu'à 16 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant.	Jusqu'à 30 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant.
Au-delà de 16 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 8 élèves.	Au-delà de 30 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 15 élèves.

\* L'agrément d'un intervenant bénévole est lié à la participation à un stage spécifique ou à des journées d'information organisées par la commission départementale pour l'éducation physique et sportive dans le premier degré.

**II.2.2.2. Activités nécessitant un encadrement renforcé**

Certaines activités physiques et sportives, quel que soit le type de sortie, nécessitent un encadrement renforcé. C'est le cas des activités physiques et sportives faisant appel aux techniques des sports de montagne, du ski, de l'escalade ou de l'alpinisme, les activités aquatiques et subaquatiques, les activités nautiques avec embarcation, le tir à l'arc, le VTT, le cyclisme sur route, les sports équestres, les sports de combat, le hockey sur glace, la spéléologie (Classe I et II). Ce taux est précisé dans le Tableau 3 page suivante.

Ces activités doivent faire l'objet d'une attention particulière, tenant compte de l'âge des enfants et de la nature des activités, tout particulièrement pour les élèves des écoles et classes maternelles ainsi que des sections enfantines.

Tableau 3 : Taux minimum *d'encadrement renforcé* pour certaines activités d'enseignement d'éducation physique et sportive pratiquées pendant les sorties régulières, occasionnelles avec ou sans nuitée

École maternelle, classe maternelle ou classe élémentaire avec section enfantine	École élémentaire
Jusqu'à 12 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant.	Jusqu'à 24 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant.
Au-delà de 12 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.	Au-delà de 24 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.

N.B. 1 : En dérogation aux taux fixés par le tableau ci-dessus, les conditions d'encadrement pour l'enseignement de la natation sont fixées par la circulaire du 27 avril 1987 modifiée par la circulaire n°88-027 du 27 janvier 1988 (BOEN n°6 du 11-2-1988).

N.B. 2 : En dérogation aux taux fixés par le tableau ci-dessus, le taux minimum d'encadrement renforcé pour le cyclisme sur route est le suivant : jusqu'à 12 élèves, le maître de la classe, plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé\* ou un autre enseignant et, au-delà de 12 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé\* ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.

\* L'agrément d'un intervenant bénévole est lié à la participation à un stage spécifique ou à des journées d'information organisées par la commission départementale pour l'éducation physique et sportive dans le premier degré.

**II.2.2.3. Activités physiques et sportives qui ne doivent pas être pratiquées à l'école primaire**

Certaines activités physiques et sportives présentant des risques particuliers telles que, le tir avec armes à feu, les sports aériens, les sports mécaniques (Cette interdiction ne vise pas les activités liées à l'éducation à la sécurité routière, en particulier au moyen de mini-motos.), la musculation avec emploi de charges, l'haltérophilie, la spéléologie (Classe III et IV), la descente de canyon, le rafting et la nage en eau vive, ne doivent pas être pratiquées à l'école primaire.